

# Journée de la sécurité intérieure



## La sécurité civile

Au niveau départemental, l'organisation des secours s'appuie au quotidien sur les services d'incendie et de secours locaux. En cas d'événement de grande ampleur, l'activation d'un centre opérationnel sous l'autorité du préfet permet de mobiliser l'ensemble des moyens civils et militaires nécessaires. Lorsque la crise concerne plusieurs départements, des moyens supplémentaires peuvent être alloués par la zone de défense et de sécurité, ainsi que par le ministère.

Au niveau national, les personnels de la sécurité civile, sapeurs-pompiers, unités militaires de la sécurité civile, démineurs, pilotes, disposent des moyens nécessaires pour anticiper et gérer toutes les situations, depuis l'élaboration des plans de secours jusqu'à l'envoi de renforts sur un site particulièrement touché.



## Le mot de Manuel Valls, ministre de l'Intérieur

J' ai souhaité que soit organisée cette Journée de la sécurité intérieure afin que vous puissiez rencontrer les femmes et les hommes chargés d'assurer votre sécurité, au quotidien comme dans les situations exceptionnelles.

Echanger pour mieux se connaître, dialoguer pour mieux se comprendre, tels sont les maîtres mots de cet événement que j'ai voulu convivial, ouvert à la jeunesse et riche en découvertes.

Ces échanges avec des policiers, des gendarmes, des sapeurs-pompiers, des personnels de la sécurité civile et des préfectures seront l'occasion pour celles et ceux qui vous protègent, dans des conditions souvent difficiles, d'illustrer et de faire partager leur engagement de chaque jour.

En permettant une meilleure connaissance des acteurs de la sécurité et de leurs missions, en rapprochant les citoyens de leurs policiers et de leurs gendarmes, en facilitant cet échange avec nos jeunes concitoyens, la journée de la sécurité intérieure est un moment qui contribuera au respect mutuel.



*Manuel Valls*

# Journée de la sécurité intérieure

Dialoguez avec les acteurs de votre sécurité



## Le ministère de l'Intérieur

En faisant respecter les institutions de la République et en veillant à l'exercice des libertés publiques par tous les citoyens, le ministère de l'Intérieur est un acteur essentiel de la vie démocratique.

C'est le ministère de la vie en société : il agit au plus près des préoccupations quotidiennes en s'appuyant sur le vaste réseau humain constitué par les préfets et les personnels des préfectures, les policiers, les gendarmes et les sapeurs-pompiers.



## La gendarmerie nationale et la police nationale

Garantir les droits des citoyens, c'est assurer leur sécurité et leur protection contre la délinquance. Policiers et gendarmes y travaillent au quotidien.

Commissariats de police et brigades de gendarmerie forment un maillage territorial de proximité pour lutter contre la délinquance, protéger et assister la population, en répondant aux situations de détresse et d'urgence.

Au sein des offices centraux et des services de police judiciaire territoriaux, policiers et gendarmes mènent le combat contre la criminalité organisée, l'économie souterraine et les trafics de toute nature. Ils sont aidés par des outils toujours plus performants déployés dans les laboratoires de police technique et scientifique.

Les gendarmes mobiles et les policiers des compagnies républicaines de sécurité assurent le maintien de l'ordre public et garantissent le bon déroulement des grands événements.

Des services spécialisés conduisent des missions essentielles et sensibles : renseignement intérieur, lutte contre le terrorisme, protection des hautes personnalités... Deux unités d'élites, le RAID-FIPN et le GIGN, ont pour mission d'intervenir en toutes circonstances pour résoudre les situations extrêmes, telles que les prises d'otages.

Enfin, gendarmes et policiers sont des acteurs essentiels dans le domaine de la sécurité routière, que ce soit en matière de contrôles ou de prévention.



## Les préfectures

Depuis deux siècles, le réseau des préfectures est dans les territoires (départements et régions) le garant de l'unité nationale. Acteur central du dispositif et directeur des opérations de secours, le préfet est un véritable chef d'orchestre, qui pilote et coordonne l'ensemble des services qui participent à la Journée de la sécurité intérieure.

Garantir la sécurité du citoyen, c'est être sur tous les fronts : maintien de la tranquillité publique, protection des personnes et des biens, surveillance des réseaux de communication et de transport, prévention et traitement des risques naturels ou technologiques...

